



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole Du 14 au 20 mars 2010

FICHE D'INFORMATION N° 9

Vérifications de sécurité à la ferme – la méthode simple

Une vérification de sécurité à la ferme n'est pas une entreprise titanesque. Dans bien des cas, le plus difficile c'est de s'y mettre. En améliorant la sécurité de la maison et du lieu de travail, les vérifications de sécurité à la ferme profitent à *tous* – et elles se font bien plus facilement que vous ne le pensez!

« La prévention à la ferme : je m'y engage! » est le thème de la campagne canadienne sur la sécurité à la ferme, qui s'échelonne sur trois ans et comporte trois volets. Cette année, la campagne mettra l'accent sur la planification, avec des tournées d'inspection et des plans de sécurité. La deuxième année, il sera question de l'exploitation agricole, notamment de la mise en œuvre, de la documentation et de la formation. La troisième et dernière année, axée plus précisément sur la sécurité, portera sur les évaluations, l'amélioration et la mise au point des systèmes de sécurité. La campagne sur la planification, d'une durée d'un an, sera lancée à l'occasion de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole, du 14 au 20 mars 2010. La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) dirigent les activités de la Semaine en collaboration avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

« Assurer la sécurité des travailleurs constitue un aspect important de la gestion d'une exploitation agricole, souligne le PDG de FAC, Greg Stewart. La vérification de sécurité et le plan de sécurité sont deux éléments importants qui ne doivent pas être négligés lors de l'élaboration d'un plan d'affaires. »

Une foule de sites Web sur l'agriculture en général ou sur des productions agricoles spécialisées prodiguent des conseils judicieux en proposant des modèles de listes de contrôle pour les vérifications de sécurité à la ferme. Voici un lien vers un manuel produit dans les deux langues officielles par la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail au Nouveau-Brunswick : www.worksafenb.ca/docs/Farm_Safety_Audit_Workbook_f.pdf

En garantissant la sécurité dans votre ferme, vous contribuez à l'atteinte de trois objectifs d'affaires importants. Premièrement, il y a l'aspect éthique : la morale nous dicte de veiller à la sécurité des travailleurs. Deuxièmement, il y a l'aspect légal : tous les employeurs ont des obligations en vertu de la

loi, et les vérifications périodiques de la sécurité les aident à remplir ces obligations. Troisièmement, il y a l'aspect financier : un milieu de travail sûr peut réduire les coûts associés aux blessures, aux pertes et aux primes d'assurance, sans oublier bien entendu l'anxiété et la souffrance physique.

Voici une méthode simple pour réaliser votre plan en huit étapes :

1. Inspectez votre ferme en vous servant du manuel susmentionné.
2. Évaluez chaque point et établissez les priorités.
3. Ajoutez ces points au plan de sécurité en ordre de priorité.
4. Déterminez les mesures correctives les plus efficaces à prendre.
5. Fixez des délais pour prendre les mesures correctives.
6. Évaluez les coûts des mesures correctives.
7. Exécutez les mesures correctives en vous assurant qu'elles ne créent pas d'autres dangers.
8. Refaites des inspections à intervalles réguliers pour évaluer vos progrès et déceler tout nouveau problème.

À quelle fréquence faut-il refaire les vérifications de sécurité à la ferme? Il faut effectuer les inspections courantes une fois par mois. La vérification détaillée sera faite une fois par année, de même qu'avec chaque nouvel employé pendant sa formation initiale et avec tous les travailleurs dès l'arrivée d'un nouvel équipement.

La FCA, l'ACSA, FAC et AAC invitent les agriculteurs canadiens à faire la promesse suivante : « La prévention à la ferme : je m'y engage! »

- 30 -

Pour les médias francophones:

Diane Wreford, Directrice des communications et du développement
Tél : 204-275-8874 Courriel : dwreford@casa-acsa.ca

For service in English:

Theresa Whalen, CFA Farm Safety Consultant T: (613) 822-0016 E: farmsafety@cfafca.ca

*** Des photos et des dessins humoristiques pour accompagner cet article peuvent être téléchargés gratuitement du site www.casa-acsa.ca.

Pour télécharger cet article, allez au www.casa-acsa.ca ou au www.cfa-fca.ca.